



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 24 avril 2024

Déclaration liminaire de la CGT

Mesdames, Messieurs,

Vous en conviendrez, c'est une drôle de position pour des représentant.es du personnel, des militant.es syndicaux.ales, investi.es, de siéger dans une instance comme aujourd'hui tout en sachant que se prépare dans les semaines à venir un énième mauvais coup pour la fonction publique. Il faut être champion olympique de tête dans le sable pour ne pas voir la réalité en face.

Le ministre GUERINI a annoncé vouloir lever le tabou du licenciement dans la fonction publique. Déployant ainsi sa campagne médiatique en donnant à l'opinion un os à ronger sur le sujet du licenciement. Quel mépris pour les Français et ceux qui ont œuvré et rempli leurs missions de service public pendant le COVID !... Le gouvernement sait très bien que la révocation est possible pour les fonctionnaires. C'est évidemment une manipulation de l'opinion pour cacher le véritable objectif du gouvernement, la casse du statut de la fonction publique.

La mécanique est imparable et s'accélère depuis cette loi de Transformation de la Fonction publique : introduction du CDI, codification des statuts et, coup de grâce, suppression des catégories à venir. Il s'agit, avec la remise en cause des garanties du statut, d'accélérer encore plus les privatisations ou les délégations de service public. Cela prépare une dégringolade de la qualité du service rendu aux usager.es. Dégringolade déjà bien entamée puisqu'on accepte ici ou là un service rendu en mode dégradé, à tel point que c'est même la Défenseuse des droits qui en vient à interpellier le gouvernement en indiquant que l'égalité d'accès aux services publics était remise en cause parce qu'inégale sur l'ensemble du territoire.

En ne rompant pas avec les politiques libérales initiées depuis plusieurs décennies, bien au contraire, le gouvernement refuse de répondre aux défis sociaux, économiques, environnementaux pour ne pas créer les conditions d'une autre répartition, d'une autre appropriation de la valeur ajoutée et des richesses produites par le monde du travail.

Pour préserver les intérêts du capital (145 milliards d'euros de profits pour les entreprises du CAC 40 en 2023), le gouvernement initie des coupes budgétaires conséquentes et brutales dans les crédits alloués au fonctionnement des services publics, qu'il s'agisse des versants de l'État, de la territoriale, de l'hospitalière ; mais aussi de nos systèmes de sécurité et de protection sociales.

Le gouvernement, après une première coupe de 10 milliards d'euros organisée par décret, entend y ajouter 10 milliards d'euros supplémentaires et peut-être 25 milliards d'euros d'ici 2025.

Cela signifie clairement que le gouvernement assume de priver les usager.es et les citoyen.nes de leurs droits à des services publics, une fonction publique de plein exercice, de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer.

Toujours sous le joug de l'austérité budgétaire, après avoir par 49.3 entériné une nouvelle contre-réforme des régimes de retraite, rejetée plus que majoritairement, le gouvernement annonce une nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage sans même avoir osé produire le bilan des contre-réformes précédentes.

C'est aussi en ce sens que le gouvernement persiste et impose aux agent.es public.ques une année blanche au titre de l'année 2024 alors que le décrochage de la valeur du point atteint des sommets !

C'est aussi pourquoi il refuse d'indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation, d'imposer l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, de refonder les grilles indiciaires.

On affirme ici que la rémunération au mérite est en fait et de fait une négation de la fonction publique. La fonction publique n'est pas une entreprise, la fonction publique est au service de l'intérêt général, on ne peut pas demander aux personnels d'atteindre des objectifs et de produire des résultats générateurs d'une rémunération au mérite toujours plus conséquente, car le travail des agent.es public.ques est difficilement quantifiable, nous ne sommes pas au service du capital mais bien d'une production collective en réponse aux besoins des populations.

Enfin, la volonté de suppression des catégories C, B et A s'inscrit dans une logique irrecevable de casse de la fonction publique de carrière.

Le statut a été créé pour que les usager.es du service public et les citoyen.nes disposent de fonctionnaires au service de l'intérêt général, indépendants, responsables et neutres. De fait, en agitant un tel chiffon rouge, en banalisant les modalités de licenciement des fonctionnaires, ce sont ces principes que le gouvernement attaque. Dès lors que l'on met en jeu la garantie fondamentale d'indépendance et de neutralité du service public, le gouvernement et ses collaborateurs offrent à l'extrême droite sur un plateau la possibilité de faire ce qu'elle veut du service public, avec tous les dangers que cela comporte.

L'avenir de la fonction publique et de ses agent.es nécessite de rompre avec l'austérité budgétaire, d'augmenter les salaires en portant le point d'indice à hauteur de 6 euros, de donner les moyens financiers aux collectivités locales d'assumer leurs missions, de bien former et rémunérer leurs agent.es, notamment par le biais des prélèvements obligatoires des entreprises afin que celles-ci contribuent pleinement à leurs besoins de services publics.

Les agent.es, comme notre organisation syndicale, ne sont pas demandeur.ses d'une nouvelle réforme, surtout si celle-ci ne répond aucunement aux revendications portées collectivement.

Avec les agent.es, la CGT est pleinement déterminée à peser dans le débat social qui s'ouvre sur l'ensemble de ces sujets.